



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 21 décembre 2023

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d'Action Sociale et le comité d'action sportive et culturelle de la ville de Bastia en vue de la distribution de tickets pour l'accès à la « Patinoire »

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Françoise FILIPPI ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant l'ouverture au public d'une patinoire synthétique sur la place Saint Nicolas du 1^{er} décembre 2023 au 7 janvier 2024 afin de dynamiser le centre-ville pendant la période de fin d'année ;

Considérant que notre collectivité a décidé d'acquérir deux mille (2 000) tickets au tarif de 5€ ;

Considérant l'objectif du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de réaliser une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées ;

Considérant l'objectif du Comité d'action sportive et culturelle de la ville de Bastia (CASC) d'assurer la gestion des activités sportives, de loisirs, culturelles et sociales des agents de la ville ;

Considérant que le CCAS et le CASC souhaitent s'associer à cet évènement ;

Considérant les propositions de conventions entre la ville de Bastia et le CCAS et la ville de Bastia et le CASC afin qu'ils se chargent de distribuer une partie des tickets ;

Considérant que la première convention prévoit que la Ville reverse au CCAS mille cinq cents quatre-vingt-cinq tickets (1 585) et que le CCAS, bénéficiaire des tickets, organisera leur distribution aux bastiais en application de critères sociaux déterminés par son conseil d'administration ;

Considérant que la deuxième convention prévoit que la Ville reverse au CASC trois cent soixante-neuf (369) qui organisera leur distribution aux enfants des agents de la mairie de Bastia âgés de 3 à 18 ans ;

Considérant que 24 billets seront offerts aux jeunes bénévoles du chantier jeune et 34 au Conseil municipal des enfants ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** les conventions entre la mairie de Bastia, le CCAS et le CASC telles que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d'Action Sociale afin que ce dernier perçoive mille cinq cents quatre-vingt-cinq tickets (1 585) d'accès à la « Patinoire » acquis par la Ville et en assure la distribution.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Comité d'action sportive et culturelle de la ville de Bastia afin que ce dernier perçoive trois cent soixante-neuf (369) d'accès à la « Patinoire » et en assure leur distribution aux enfants des agents de la mairie de Bastia âgés de moins de 18 ans.

Article 4 :

- **Décide** d'offrir 24 billets aux jeunes bénévoles du chantier jeunes et 34 au Conseil Municipal des Enfants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/12/2023



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.